

Évry, le 20 novembre 2020

Objet : **Procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 novembre 2020 à 09h30 en visioconférence**

Auteur : Susan Nédélec

Membres adhérents

Participants :

François AMBOLET, Soazic AYRAULT, Gérard BERGEON, Roger BESNIER, François CASTEX, Joëlle CORDIER, Michel HANTRAIS, Jacques HUARD, Marie-Françoise JAUNAY, Francine KENDIRGI, Françoise LANSARD, Louis LE GALL, Liliane LEMAIRE, Lisette LE TEXIER, Michèle MARTIGNON, Claude MASUR, Brigitte MELIZ, Joël MOYAUX, Françoise MOYER, Susan NEDELEC, Marie-France NICOLAS-GIRARD, Jean-Jacques OLIVEAU, Alain OUILLET, Georges REY.

Invitées :

Marie-Paule DEMEESTER (antenne des Pays de Limours), Bénédicte DUFOUR-FATISSON, Patricia LEBIGRE (antenne de Juvisy), Anick MELLINA (antenne de Palaiseau).

Excusée :

Josette BOUCHET - membre associé ACCES (pouvoir à Lisette LE TEXIER)

Membres de droit

Absents :

Jean-Benoît ALBERTINI (Préfecture), Monique BECKER (TMSP), Patrick CURMI (Université d'Évry) – excusé (pouvoir à Lisette LE TEXIER), François DUROVRAY (Conseil départemental de l'Essonne), Nicolas MEARY (mairie de Brétigny-sur-Orge), Georges TRON (mairie de Draveil)

Lisette LE TEXIER confirme que pendant le confinement les trois salariées sont en télétravail, avec une présence autorisée dans les locaux limitée à 50% de leur temps de travail. Les bénévoles, par contre, n'ont pas accès aux bureaux jusqu'à nouvel ordre.

1. Approbation du procès-verbal du CA du 8 octobre 2020

➔ Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

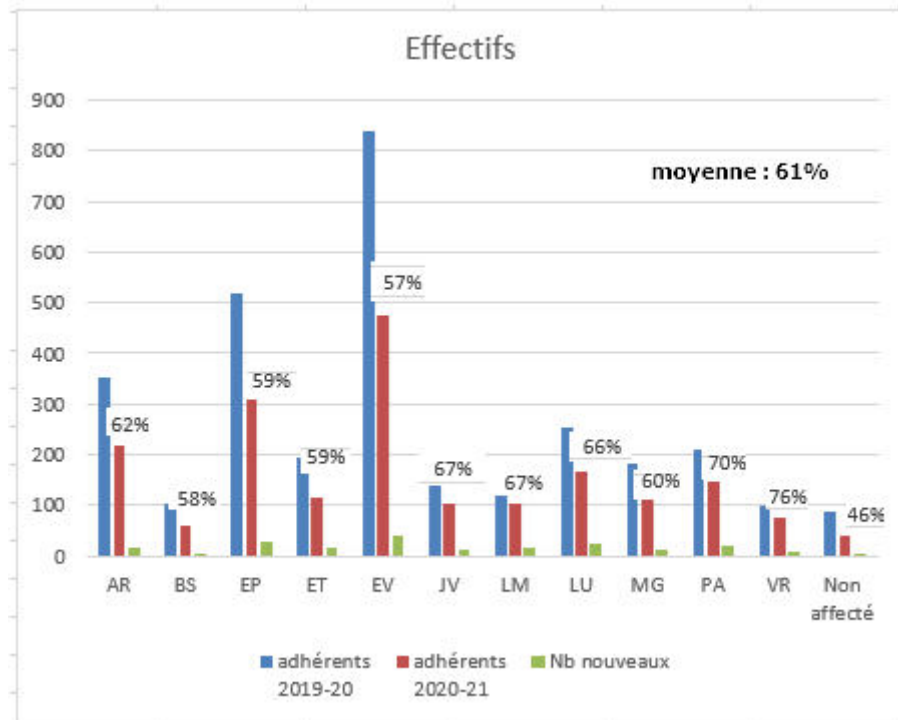
2. Point sur les adhésions et inscriptions

Françoise MOYER annonce les chiffres au 13 novembre 2020, soit 1 929 adhérents, dont 211 nouveaux adhérents.

Elle souhaite que les statistiques préparées par Joël MOYAUX le 13 novembre soient communiquées au CA. En effet, ils montrent que selon les antennes le rapport entre le nombre d'adhérents actuels et celui de l'an dernier est assez homogène autour de 61%. Le

nombre de nouveaux adhérents ramené à l'effectif total varie de 5 à 10% pour une moyenne de 6%. Les nouveaux adhérents au 15/11/2019 représentaient 16% de l'effectif total à cette date, à comparer à 10% aujourd'hui. Il y a donc eu moins de renouvellement.

55% des adhérents de 2019-2020 restent inscrits aujourd'hui, et seulement 32% des nouveaux adhérents de l'année dernière se sont réinscrits cette année.



Ce tableau permet de comparer le nombre d'adhérents actuels (en rouge) par rapport à celui de l'an passé (en bleu) antenne par antenne. Il indique en vert le nombre de nouveaux adhérents.

3. Préparation de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2020

L'organisation de l'Assemblée Générale cette année ne sera pas simple. Au 10 décembre, il ne sera probablement pas possible de réunir les adhérents en présentiel, compte tenu de l'incertitude sur la date de fin de confinement. Lisette LE TEXIER a consulté notre cabinet comptable, ACCIS, qui confirme que juridiquement un report de trois mois de l'Assemblée Générale est faisable, ce qui permettrait dans la mesure du possible de la tenir en présentiel. Elle pourrait donc être organisée avant fin mars 2021. Une étude est en cours pour organiser le cas échéant un vote électronique pour le cas où l'Assemblée Générale devrait se tenir à distance.

- ➔ Le CA vote unanimement ce report de trois mois de l'Assemblée Générale. Du fait de ce report, et pendant cette période, toutes les structures actuelles seront maintenues (Présidence, Bureau, CA).

3.1 Membres du CA

- **Membres adhérents : Election des Administrateurs**
 - Démissions : Yves CHARLET, Françoise COQUIDÉ et Françoise MERLO

- Brigitte MELIZ confirme qu'elle ne renouvellera pas son mandat qui se termine fin mars 2020, afin de laisser sa place à Patricia LEBIGRE, co-responsable de l'antenne de Juvisy.
- Candidatures des administrateurs sortants : Gérard BERGEON, Michel HANTRAIS, Marie-Françoise JAUNAY, Marie-France NICOLAS et Georges REY
- Nouvelles candidatures : Marie-Paule DEMEESTER, Patricia LEBIGRE et Anick MELLINA.
 - ➔ Le résultat du vote par correspondance auprès des membres du CA est le suivant : 17 bulletins reçus sur 25 votants. Tous les candidats sont élus.

○ **Membres de droit : tirage au sort**

Conformément au règlement intérieur, à l'issue d'un tirage au sort, les mairies suivantes sont élues membres de droit pour l'année 2021 :

- GRIGNY
- LE PLESSIS PATÉ

○ **Membre(s) associé(s) 2021**

Il est proposé au CA de renouveler l'attribution du siège de membre associé à Josette BOUCHET, responsable de l'Association ACCES à Boussy-Saint-Antoine.

➔ Cette proposition est retenue à l'unanimité.

3.2 Rapport Financier

○ **Compte de résultat et bilan 2019-2020**

Joëlle CORDIER présente le résultat de l'exercice 2019-2020, avec un résultat d'exploitation de 76 363 € (à comparer à 39 283 € sur l'exercice précédent, et 5 170€ dans le budget présenté à l'AG en décembre 2019).

- Les charges s'élèvent à 335 394 €, à comparer au budget présenté à l'AG en décembre 2019 d'un montant de 453 730 €. Cet écart de charges s'explique principalement par l'arrêt partiel des conférences et activités : 181 conférences pour 248 au budget, et 791 séances d'activités pour 1116 au budget, avec l'impact sur les charges des intervenants. La manifestation des 20 ans de l'UTL a dû être annulée, et la mise en place du nouveau SI a été décalée, avec un impact sur la dotation aux amortissements.
- Les produits s'élèvent à 411 757 € pour un budget de 458 900 €. Les cotisations des adhérents s'élèvent à 222 076 € pour 3 145 adhérents, contre 3 050 au budget. 37 cycles de cours ont été partiellement annulés suite à la fermeture de l'UTL. Le remboursement de 188 cours à 616 adhérents s'élève à 27 000 €.
- Le montant de la réserve cumulée au 30 juin 2020 s'élève à 309 020 €.
- Le bilan au 30 juin 2020 fait ressortir un vieillissement du matériel dont la valeur nette dans l'actif immobilisé est en baisse. Les fonds propres dans le passif sont en augmentation après intégration du résultat de l'exercice, et les produits constatés d'avance sont en diminution due au décalage des inscriptions de l'année 2020-2021.

○ **Révision du budget prévisionnel 2020-2021**

- Les hypothèses retenues pour le budget révisé sont :
 - Application du tarif adhésion de 75€ en tarif de base et suppression du tarif couples, votés par l'AG de décembre 2019.
 - Application du nouveau barème des rémunérations des intervenants, voté par l'AG de décembre 2019.
 - 2 000 adhérents au lieu des 3 100 au budget initial.
 - Frais de fonctionnement et investissements a minima.
 - Mise en place du nouveau SI en avril 2021, soit 3 mois d'amortissement.
 - Subventions et cotisations : stable.

Résultat prévisionnel : - 46 080 € (dont – 6 000 € sur les activités).

○ **Tarifs adhésions & activités 2021-2022**

Le Bureau propose au CA de voter sur le maintien des tarifs validés par l'AG en décembre 2019.

François AMBOLET exprime son désaccord sur cette proposition et donne l'exemple de l'UFUTA qui fait une année blanche sur les tarifs.

- ➔ Le CA vote à la majorité (sauf 1 abstention) la proposition de maintien des tarifs sur l'exercice 2021-2022, qui sera soumise à la validation de l'Assemblée Générale.

○ **Budget prévisionnel 2021-2022**

- Les hypothèses retenues pour le budget prévisionnel 2021-2022 sont :
 - Maintien du tarif adhésion et activités.
 - Rémunérations des intervenants sans changement.
 - 2 300 adhérents.
 - 220 conférences et 900 séances d'activités.
 - Frais de fonctionnement et investissements a minima.
 - Amortissement d'un an de Sirius (projet associatif)
 - Subventions et cotisations : stable.

Résultat prévisionnel : - 53 480 € (dont + 5 000 € sur les activités).

Montant de la réserve cumulée au 30 juin 2022 : 209 460 €.

- ➔ Le CA vote à la majorité (sauf 1 abstention) en faveur de ce rapport financier qui sera présenté à l'Assemblée Générale.

3.3 Proposition de révision des statuts (article 15/2)

a. Compte tenu que l'UTL peut être amenée à revoir ses tarifs en fin d'année universitaire, si les circonstances l'exigent, Jacques HUARD propose la modification suivante de l'article 15/2 des Statuts pour en tenir compte et permettre dans ce cas au Conseil d'Administration de valider une modification des tarifs sans attendre l'Assemblée Générale :

« Le montant des cotisations annuelles est fixé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale.

Toutefois, en cas d'évènement exceptionnel, le Conseil d'Administration peut être amené à modifier le montant de ces cotisations annuelles ».

François AMBOLET précise que c'est l'Assemblée Générale qui est décisionnaire et dirige l'UTL et non le Conseil d'Administration, qui fait des propositions à valider par l'AG.

Il est donc proposé de revoir le texte de modification et d'apporter plus de précisions sur la notion de cas d'évènement exceptionnel, à savoir : « cas de circonstances extérieures exceptionnelles qui empêche le fonctionnement normal de l'UTL », et il est demandé que cette « modification » soit l'œuvre d'un petit groupe de volontaires, issus des membres du CA (comme cela s'est toujours pratiqué pour toute modification statutaire). Une nouvelle proposition sera faite au prochain CA.

b. Contrairement à ce qui avait été écrit dans le PV du CA précédent, l'application du tarif demi-adhésion aux anciens et nouveaux adhérents à compter du 1er février se fera sans la validation de l'Assemblée Générale, étant considéré que les statuts n'évoquent cette mesure que pour la cotisation annuelle.

4. Point sur la programmation

Joël MOYAUX commente sa présentation sur la programmation en deux parties :

Programmation en période de confinement :

- Le Groupe de Travail Visio s'est réuni le 15 novembre. Lors de cette réunion, les assistants visio ont estimé qu'ils n'étaient pas assez nombreux pour réaliser une 3ème visio conférence par semaine (sachant qu'ils doivent également assurer certains cours en visio-conférences). Ils ont proposé d'étudier cette possibilité à partir du 15 janvier en fonction du nombre d'assistants visio qui se dévoileraient et des conditions sanitaires. Ils pensent qu'ils risqueraient l'overdose et les adhérents aussi.
- Les visio-conférences seront programmées au moins jusqu'au 15 janvier.
- Le choix des conférences en visio demande un choix parmi toutes celles prévues par les antennes, donc doit se faire dans un grand esprit de solidarité et d'équité. L'antenne qui propose une visio-conférence le fait pour toutes les antennes. Le protocole mis au point donne satisfaction.
- On constate, d'après le suivi de l'activité Zoom, une certaine appropriation des visio-conférences par les adhérents. De nombreux remerciements ont été reçus ainsi que des commentaires très positifs.
- Il n'y aura pas de cours de langues en distanciel. Le remboursement au prorata temporis des cours manqués sera effectué car très peu ou pas de rattrapage possible.
- Un bel esprit d'équipe et un investissement important sont à souligner de la part des salariées et des bénévoles.

Programmation 2021-2022

- Le nombre des prestations de ces dernières années est devenu trop important engendrant lourdeur, accroissement des coûts et des besoins en bénévolat.
- Il est nécessaire de minimiser le gâchis des présentations annulées, ce qui implique un horizon de planification moins long, pour pouvoir mieux réagir aux circonstances.
- La visio-conférence ouvre de nouvelles perspectives et minimise les coûts.
- Il est proposé de diminuer le nombre de conférences (d'au moins deux conférences par antenne) et de planifier certaines prestations en distanciel (conférences et cours).
- Revoir le calendrier de programmation, pour le faire en deux phases dans l'année.

- Le CA donne son accord de principe et remercie Joël MOYAUX et l'équipe de programmation pour ces idées intéressantes.
- Marie-Paule DEMEESTER (LM) souhaite de ne pas descendre en dessous de 20 conférences dans les antennes.
- Les propositions seront discutées lors de la prochaine réunion de programmation (initialement prévue le 17 décembre 2020).

5. Succession à la présidence : présentation de candidatures

Lisette LE TEXIER annonce la candidature à la présidence de Jacques HUARD.

Le souhait est exprimé qu'il présente rapidement son programme au CA, ainsi que la composition de son équipe.

6. Prochain rendez-vous :

- CA du jeudi 4 février 2021 à 9h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 13h00.

La Présidente



Lisette LE TEXIER

La Secrétaire



Susan NEDELEC